



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 23 mai à 19 heures

Sommaire

| | |
|--|------------------------------------|
| Approbation du compte-rendu du 18 Avril 2016..... | 3 |
| Election su secrétaire de séance | 3 |
| Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau | 3 |
| Présentation du plan d'optimisation du dispositif de collecte des emballages recyclables..... | 4 |
| Administration générale..... | 4 |
| Prise de compétence de la Communauté de Communes au titre de la Petite Enfance..... | 4 |
| Création d'une Commission de d'ouverture des plis et condition de dépôt des listes pour l'élection des membres | 5 |
| Commission d'ouverture des plis : Election des membres..... | 6 |
| Proposition d'adhésion à la Société d'Economie Mixte TERACTION par acquisition d'actions du Conseil Départemental..... | 7 |
| Développement économique et Aménagement du Territoire | 8 |
| Rencontre avec les entreprises du Territoire en collaboration avec les Talents du Grand Genevois TGG | 8 |
| Action Sociale et politique Enfance-Jeunesse | Erreur ! Signet non défini. |
| Approbation du principe de Délégation de Service Public pour la gestion des structures d'accueil de la petite enfance et lancement de la procédure de DSP..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Agriculture et travaux..... | 8 |



Conventions de partenariat avec les communes pour le chantier d'insertion ALVEOLEE **Erreur ! Signet non défini.**

| | |
|--|----|
| Environnement et développement durable..... | 8 |
| Autorisation signature convention exploitation des déchetteries avec la société publique locale 2D4R | 8 |
| Signature d'un avenant au marché de travaux d'aménagement de la boucle 1 – Les Balcons des Grands Prés | 9 |
| Approbation d'une méthodologie de validation des containers collectifs des communes..... | 9 |
| Approbation du plan de financement du projet INTERREG V - A ALCOTRA Pierres de vies / Vies de Pierres | 12 |
| Culture et valorisation du patrimoine | 12 |
| Avancée de la mise en réseau des bibliothèques | 13 |
| Information culturelle : reconduction de la convention d'objectifs et de moyens au 1 ^{er} janvier 2017 avec l'association PAYSALP | 14 |
| Questions et Informations diverses | 14 |
| Calendrier des réunions à venir | 14 |



L'an deux mille seize, le vingt-trois mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de MARCELLAZ EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Date de convocation | : 17 mai 2016 |
| Nombre de délégués en exercice | : 35 |
| Nombre de délégués présents | : 31 |
| Nombre de délégués donnant pouvoir | : 1 |
| Nombre de délégués votants | : 32 |

Délégués présents :

Bernard CHATEL, Danielle GRIGNOLA, Paul CHENEVAL, Olivier WEBER, Isabelle ALIX, Bruno FOREL, Jacqueline GUIARD, Daniel REVUZ, Jean PELLISSON, Danielle ANDREOLI, Bernard CHAPUIS, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, Chantal BEL, Yvon BERTHIER, Marie-Laure DOMINGUES, Daniel TOLETTI, Catherine BOSC, Christine CHAFFARD, Philippe GEVAUX, Nelly NOEL, Carole BUCZ, Christophe BOUDET, Laurette CHENEVAL, Léandre CASANOVA, Serge PITTET, Maryse BOCHATON, Pascal POCHEAT-BARON, Monique MOENNE, Gérard MILESI, Florian MISSILIER,

Délégués excusés donnant pouvoir :

Michel CHATEL donne pouvoir à Nelly NOEL

Délégués absents :

Jocelyne VELAT
Daniel VUAGNOUX
Gilles PERRET

Approbation du compte-rendu du 18 Avril 2016

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 18 avril 2016, envoyé en pièce jointe, est soumis à approbation du conseil communautaire. Aucune modification ou remarque n'est apportée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Election du secrétaire de séance

Monsieur Daniel TOLETTI est désigné secrétaire de séance.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

Le Président, par décision du 26 avril 2016, a acté la souscription d'un emprunt de 2 millions d'euros avec l'établissement bancaire Caisse d'Epargne au taux fixe de 1.56 % sur 20 ans en amortissement constant à hauteur de 25 000 euros. Le montant total des intérêts est estimé à 315 900 euros. Des frais de dossier s'ajouteront au prêt à hauteur de 1 500 €. Le remboursement de l'emprunt sera trimestriel avec une 1^{ère} échéance au 25 novembre 2016 pour un déblocage des fonds au 25 août 2016.

Le Président, par décision du 03 mai 2016, a acté des prestations de pose du matériel de signalétique auprès de l'association ALVEOLE pour un montant de 21 258 euros HT. Cette prestation sera réalisée entre juin et juillet afin de permettre le lancement de la boucle durant la saison estivale.



Présentation du plan d'optimisation du dispositif de collecte des emballages recyclables

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

Administration générale

20160523_1 - Prise de compétence de la Communauté de Communes au titre de la Petite Enfance

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que certaines communes du territoire sont contraintes de procéder à une mise en concurrence pour la gestion de 4 multi-accueils du territoire. Confrontées à des difficultés réglementaires de lancement de procédure, les communes de Saint-Jeoire, Onnion et Peillonex ont émis le souhait de voir transférer à la CC4R la compétence Petite Enfance.

Ce transfert permettrait également d'harmoniser la politique d'accueil collectif de Petite Enfance sur l'ensemble du territoire. Pour cela, les élus de la commission « Actions sociales, enfance et jeunesse » ont travaillé sur les modalités du transfert de cette compétence.

Il est proposé au conseil que la Communauté de Communes modifie ses statuts à l'article « 2.4 Actions Sociales d'Intérêt communautaire » de la manière suivante :

2-4 ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2.4.1 Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, hors infrastructure routière.

Pour l'exercice de cette compétence, la CC4R adhère au Syndicat Mixte de développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse/Bonneville.

2.4.2 Création et animation d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite

2.4.3 Actions en direction de l'enfance et la jeunesse dans le cadre des politiques contractuelles : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) / Point Information Jeunesse (PIJ) / Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) / MJCI.

2.4.4 Convention d'objectifs avec l'ADMR de St-Jeoire pour contribuer financièrement à la mise place d'un service d'aide à la personne

2.4.5 Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil Général...) pour une action de prévention et de développement social, notamment la gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire

2.4.6 Construction, entretien et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance (enfants de 0 à 4 ans) d'intérêt communautaire ;

2.4.7 Mise en place et gestion d'un Relais d'Assistants Maternels intercommunal ;

Pour l'exercice de ces compétences, la CC4R conduit toutes politiques contractuelles, notamment avec la CAF (Contrat Enfance- Jeunesse...).

Monsieur le Président demande également au conseil communautaire de l'autoriser à consulter les communes sur cette modification statutaire.



Vu le code général des collectivités Locales et notamment les articles L5211-17 et L5214-16 ;
Considérant la demande de certaines communes face à l'obligation réglementaire de procéder à une mise en concurrence des services d'accueil de la petite enfance ;
Considérant la volonté politique d'harmoniser la politique d'accueil de la petite enfance ;
Vu les réunions de travail des maires en dates du 16 mars et du 20 avril 2016 ;
Vu l'avis favorable du comité Action Sociale Enfance Jeunesse en date du 27 avril 2016 ;

Ouï cet exposé et après avoir délibéré par 30 voix POUR et 2 abstentions, le Conseil Communautaire:

- APPROUVE la modification statutaire proposée,
- AUTORISE le Président à consulter les communes sur cette modification statutaire,
- RAPPELLE que les communes disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer à compter de la notification de la présente délibération dans les communes.

20160523_2 - Création d'une Commission d'Ouverture des Plis et condition de dépôt des listes pour l'élection des membres

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le code général des collectivités territoriales prévoit la constitution d'une Commission d'Ouverture des Plis en cas de délégation de service public.

Cette commission d'ouverture des plis est constituée en vue de la mise en œuvre du lancement d'une procédure de délégation de service public et peut être créée pour la durée du mandat communautaire. Lors d'une procédure de délégation de service public, cette commission est alors chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres et d'émettre un avis sur celles-ci. La commission doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation de son montant global supérieur à 5 %.

Monsieur le Président indique que les articles L 1411-5, D 1411-3 et D 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent la composition et le mode d'élection des membres de cette commission, notamment pour les communautés de communes. Ainsi, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, c'est-à-dire le Président, ou son représentant, et par 5 membres du Conseil Communautaire élus par celui-ci à la représentation proportionnelle au plus forte reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Enfin, siègent à la commission, avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence. Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Vu les articles L.1411-4, L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;



Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- CREE la Commission d'Ouverture des Plis prévue à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- FIXE les conditions de dépôt des listes pour l'élection d'une nouvelle Commission d'Ouverture des Plis et de retenir à cette fin que les listes :
 - pourront comprendre moins de noms que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
 - devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant ;
 - seront déposées au cours de la présente séance jusqu'à l'ouverture du vote du conseil communautaire.
- PRONONCE une suspension de séance en vue de la constitution des listes.

SEANCE SUSPENDUE A 21H15
SEANCE REPRISE A 21H20

20160523_3 - Commission d'Ouverture des Plis : Election des membres

Vu les articles L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 23 mai 2016 décidant de la création de la Commission d'Ouverture des Plis et des conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la constitution d'une Commission d'Ouverture des Plis en cas de délégation de service public ;

Considérant que s'agissant d'une communauté de communes, la Commission d'Ouverture des Plis est composée du Président ou de son représentant et de cinq membres du conseil communautaire élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'une liste de titulaires et une liste de suppléants ont été déposées conformément à la délibération réglementant les opérations de vote ;

Considérant les deux listes suivantes composées et proposées par l'assemblée ;

| Liste Titulaire | Liste Suppléant |
|--------------------|-----------------------|
| Serge PITTET | Laurette CHENEVAL |
| Nelly NOEL | Daniel TOLETTI |
| Yvon BERTHIER | Max MEYNET-CORDONNIER |
| Christine CHAFFARD | Daniel REVUZ |
| Bernard CHATEL | Bernars CHAPUIS |

Considérant qu'il a été procédé aux opérations de vote ;

Considérant qu'à l'issue du vote, il résulte du dépouillement des bulletins :

Nombre d'inscrits : 35

Nombre de votants présents ou représentés : 32

Nombre de personnes n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0X

Suffrages exprimés : 32

Suffrage obtenus : 32



Où cet exposé et après avoir procédé au vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire déclare les élus suivants membres de la commission d'ouverture des plis :

- En tant que président : Bruno FOREL ;
- En tant que membres titulaires : Serge PITTET ; Nelly NOEL, Yvon BERTHIER, Christine CHAFFARD, Bernard CHATEL ;
- En tant que membres suppléants : Laurette CHENEVAL, Daniel TOLETTI, Max MEYNET-CORDONNIER, Daniel REVUZ, Bernard CHAPUIS ;

20160523_4 - Proposition d'adhésion à la Société d'Economie Mixte TERACTION par acquisition d'actions du Conseil Départemental

Monsieur le Président informe les membres présents que le Conseil Départemental 74 a décidé le projet de cession d'une partie de ses actions aux intercommunalités du département de la Haute-Savoie concernant la société TERACTION. Cette société est une société d'économie mixte dont le Département de la Haute Savoie est l'actionnaire de référence, qui intervient dans le domaine de l'aménagement et de la construction.

Dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015), le Département de la Haute Savoie a souhaité céder une partie de ses actions à la valeur nominale afin d'abaisser sa participation de 59,29% à 33% du capital de TERACTION. Cette cession correspond à 26,29% du capital. Il est proposé l'acquisition à l'ensemble des 29 intercommunalités du département. La cession totale doit porter sur 87 633 actions, pour un montant unitaire de 21 €, soit un total de 1 840 303,68 €. Monsieur MONTEIL a évoqué un rachat par les 29 intercommunalités avec une modulation proportionnée aux capacités financières de chaque EPCI. Il évoque une part plus significative pour les deux agglomérations qui pourrait être de l'ordre de 100 000 € chacune et 40 000 € à 50 000 € par intercommunalité. A cet effet, il convient également de désigner notre représentant aux assemblées générales de TERACTION.

Considérant la cession de parts du capital de la SEM TERACTION ;

Considérant l'intérêt pour la CC4R de rentrer dans le capital de TERACTION au titre de sa compétence en aménagement du territoire ;

Considérant l'importance des sommes demandées ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 31 voix POUR et 1 voix CONTRE, le conseil communautaire :

- ACQUIERT auprès du Département de la Haute-Savoie 524 actions de la SEM TERACTION, au prix de 21 € par action, soit un montant de 11 004 euros ;
- PRELEVE la somme nécessaire sur le budget investissement ;
- INVOQUE les dispositions de l'article 1042 II du code général des impôts, qui dispose que « les acquisitions d'actions réalisées par les communes, les départements, les régions et leurs groupements dans le cadre de l'article L. 1522-1 du code général des collectivités territoriales ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sous réserve que la décision de l'assemblée délibérante compétente pour décider de l'opération fasse référence à la disposition législative en cause et soit annexée à l'acte » ;
- CONFERE tous pouvoirs à son Président aux fins de régulariser cette cession, et notamment de signer tout document à cet effet ;
- DESIGNER M. Bruno FOREL en tant que représentant aux assemblées générales de TERACTION, pour la durée de son mandat électif et de l'autoriser à accepter toutes fonctions dans ce cadre.



Action Sociale et politique Enfance-Jeunesse

20160523- Approbation du principe de Délégation de Service Public pour la gestion des structures d'accueil de la petite enfance et lancement de la procédure de DSP

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

Développement économique et Aménagement du Territoire

Rencontre avec les entreprises du Territoire en collaboration avec les Talents du Grand Genevois TGG

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier conseil, avait été évoquée une rencontre avec les entreprises du territoire en collaboration avec l'association TGG. Un point descriptif est fait lors du conseil pour présenter le contenu de la rencontre fixé au 29 septembre 2016 à partir de 19H00.

Agriculture et travaux

20160523_5 - Conventions de partenariat avec les communes pour le chantier d'insertion ALVEOLE

Lors du Conseil du 14 décembre 2015, les élus communautaires ont délibéré favorablement pour la reconduction d'une convention de partenariat avec l'association ALVEOLE. Il convient de renouveler également les conventions avec les communes du territoire. Pour rappel, la méthodologie de travail consiste à recenser auprès des Communes membres et de la CC4R les travaux à réaliser sur leur territoire pour identifier leurs besoins pour déterminer un volume horaire une spécialité technique de l'équipe. Les coûts financiers de ces prestations sont pris en charge par les collectivités et la CC4R en fonction des besoins d'intervention. La CC4R garantit un volume annuel et donne aux communes leur participation en fonction des jours travaillés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- VALIDE le contenu des conventions à signer avec chaque commune ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes intéressées par la mise en place sur leur territoire de ce chantier d'insertion afin de se voir rembourser le coût financier de ces interventions.
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux démarches administratives correspondantes ;

Environnement et développement durable

20160523_6 - Autorisation signature convention exploitation des déchetteries avec la société publique locale 2D4R

Monsieur le Président informe sur la nécessité de signer une convention d'exploitation avec la société publique locale 2D4R. Par cette convention, la Communauté de Communes des Quatre Rivières confie des missions de services publics d'exploitation des déchetteries à la SPL 2D4R qui consiste en l'accueil, le gardiennage, l'entretien et la gestion des 2 déchetteries. Ces missions passent par les points suivants :



- La mise à disposition du personnel de gardiennage des sites et du personnel d'encadrement nécessaires,
- La gestion technique, administrative et réglementaire des sites,
- La tenue à jour des registres d'exploitation et des dossiers installations classées,
- L'entretien des sites et des abords et notamment l'entretien des espaces verts,
- La fourniture du matériel nécessaire à l'exploitation quotidienne du site (serrurerie de rechange, diable, pelle, balai, fournitures de bureau, trousse de secours... caisson sécurisé de stockage du matériel),
- Le paiement des charges et factures liées à l'utilisation des réseaux.

Cette convention stipule également les responsabilités de chaque partie et les modalités de rémunération de la SPL pour la conduite de ses missions.

Vu l'article L.1531-1 du CGCT ;

Considérant la création et les statuts de la SPL 2D4R dans le cadre de l'exploitation des déchetteries du territoire ;

Considérant que la CC4R exerce sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services et que cette SPL réalise l'essentiel de ses activités pour la CC4R, collectivité compétente pour la gestion des déchetteries ;

Considérant l'article 3 du code des marchés publics ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- VALIDE la convention concernant l'exploitation des déchetteries entre la SPL 2D4R et la CC4R ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention avec la SPL 2D4R ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'opération ;

20160523_7 - Signature d'un avenant au marché de travaux d'aménagement de la boucle 1 - Les Balcons des Grands Prés

Les travaux d'aménagement de la boucle 1 se terminent prochainement. Cependant, il convient de compléter les travaux prévus au marché initial de travaux supplémentaires nécessaires à la bonne circulation des cavaliers en attelage. En effet, des portions de sentiers restent difficilement accessibles et nécessitent des compléments de terrassements et d'empierrements pour bénéficier d'une même qualité de cheminement.

Les travaux concernent les points suivants :

- Le renforcement du cheminement sur Saint-Jean de Tholome au niveau du lieu-dit Grange Vallet, au niveau du lieu-dit Les Syords et au niveau du lieu-dit Chez Gevaux. Cela comprend des travaux de structuration des chemins et d'apport d'empierrement afin d'effacer la présence d'ornières ;
- Le renforcement du chemin rural de Bergaz sur Faucigny avec un empierrement permettant un accès plus facile des attelages vers St-Jean ;
- L'empierrement du chemin communal au niveau des Carmes sur Peillonex (près de Marcellaz et du château d'eau) afin de supprimer les « bouilles » présentes ;

Ces travaux supplémentaires sont estimés à 24 674,50 € HT par l'entreprise titulaire du marché. Ces travaux complémentaires nécessitent la signature d'un avenant dépassant le seuil de 5% du coût global du marché des travaux initial (voir tableau ci-après).



| | Montant HT | Montant TVA | Montant TTC |
|--|--------------|-------------|--------------|
| Marché initial | 118 897,75 € | 23 779,55 € | 142 677,30 € |
| Avenant 1 : travaux complémentaires | 24 674,50 € | 4 934,90 € | 29 609,40 € |

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE le Président à signer les avenants concernant les travaux complémentaires d'aménagement de la boucle 1 avec l'entreprise GERVAIS TP.

20160523_8 - Approbation d'une méthodologie de validation des containers collectifs des communes

Madame la Vice-présidente rappelle aux membres de l'Assemblée que la Communauté de Communes que cette dernière apporte son concours financier à l'installation de containers enterrés dans les communes ou semi-enterrés pour le tri sélectif ou les ordures ménagères. Pour rappel, il a été proposé au conseil communautaire de mettre en place, au titre de l'année 2015, des fonds de concours avec les communes de Faucigny, Fillinges, Saint-Jeoire et Viuz-en-Sallaz, ayant engagé des opérations de rénovation de leurs bourgs ou de hameaux avec implantation de containers enterrés ou semi-enterrés.

Il est apparu quelques difficultés dans l'installation des premiers containers. De ce fait, il est proposé d'adopter une méthodologie de travail qui permette de faire valider l'implantation par les différents acteurs concernés (CC4R, titulaires du marché de la collecte et commune). Cette méthodologie s'applique aux différents porteurs de projets, qu'ils soient publics (Commune, syndicat ou CC4R) ou privés (promoteurs et lotisseurs) afin de garantir que les investissements soient réalisés conformément aux problématiques de chaque partie.

Madame la Vice-présidente présente un schéma méthodologique et propose une validation du conseil communautaire. Elle rappelle également que les différentes manifestations organisées sur les communes doivent faire l'objet d'une information à la CC4R, en cas de possibilité d'entrave au circuit de collecte dans un délai acceptable.

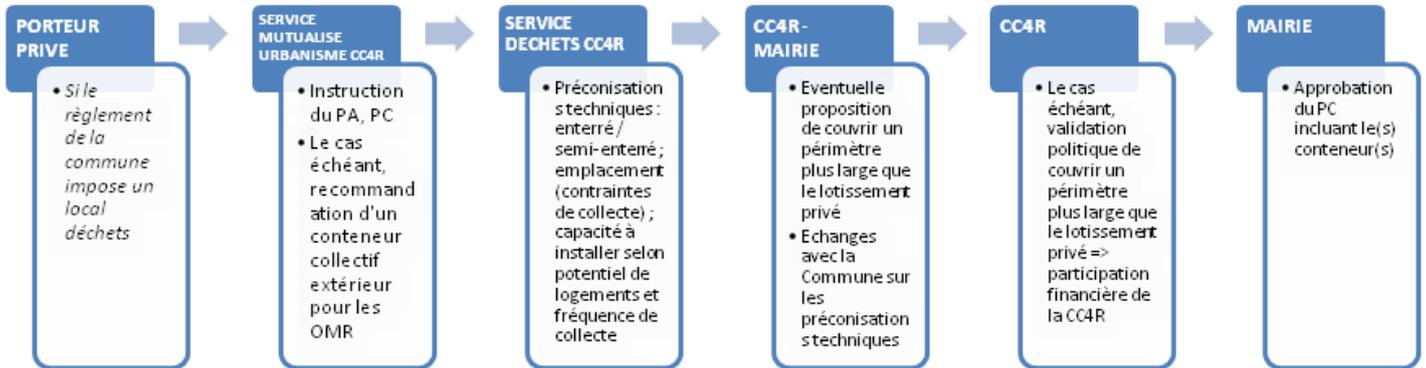
NOTE METHODOLOGIQUE D'IMPLANTATION DE CONTENEURS COLLECTIFS DECHETS ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) ET TRI SELECTIF

Le présent schéma méthodologique a pour objectif d'assurer la réussite de tout projet d'implantation de conteneurs collectifs d'ordures ménagères ou de tri sélectif, sur le territoire de la CC4R. Pour cela un **circuit de validations** politique et technique est proposé.

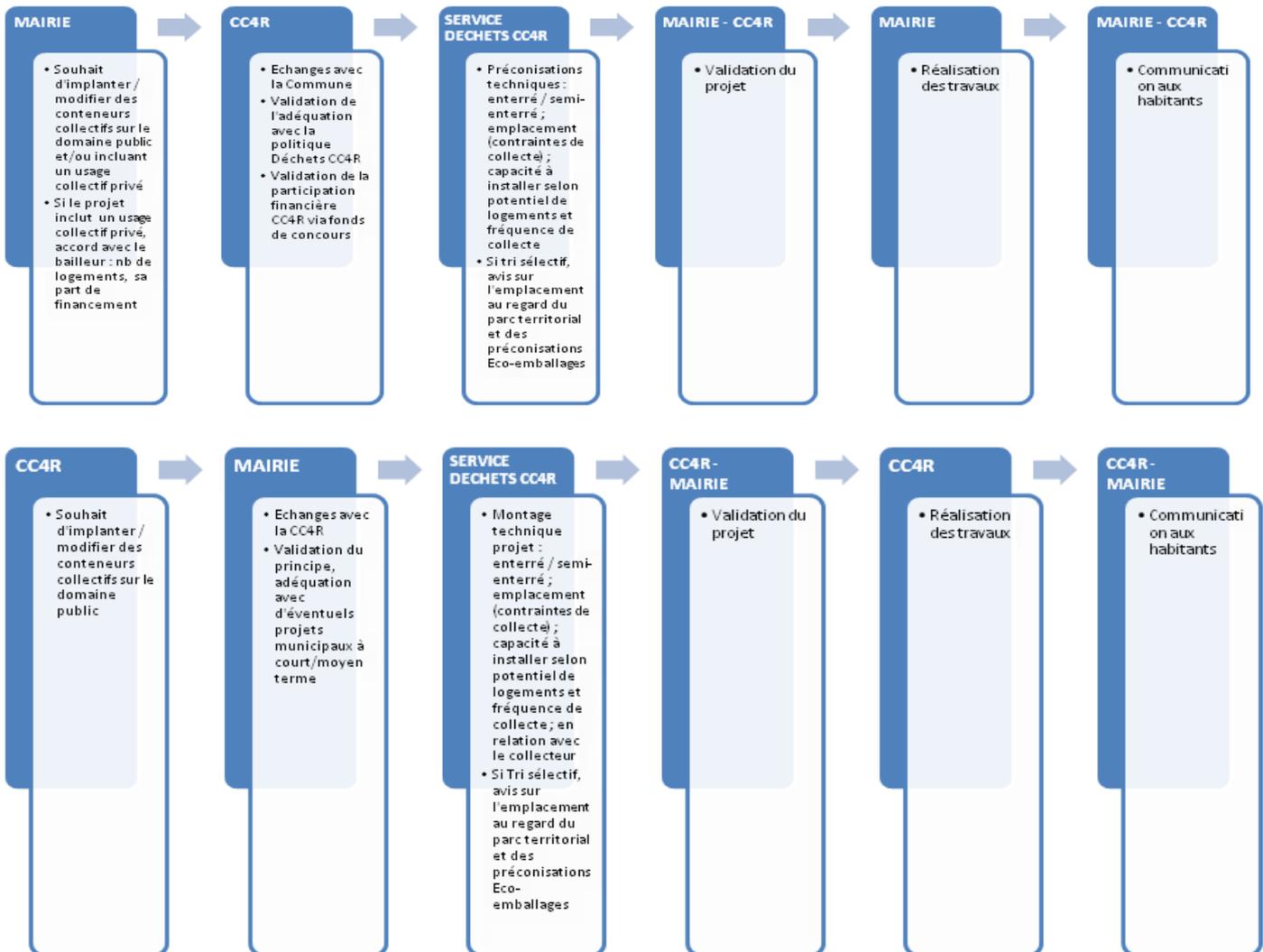
Deux cas se présentent :

- Les projets émanant des pétitionnaires privés (promoteurs / lotisseurs / pétitionnaire indépendant) ;
- Les projets émanant des collectivités (communes, syndicats et CC4R);

PROCESSUS DEDIE AUX PORTEURS DE PROJETS PRIVES



PROCESSUS DEDIE AUX PORTEURS DE PROJETS PUBLICS





Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- APPROUVE la méthodologie proposée,
- AUTORISE le Président à appliquer cette méthodologie sur le territoire,

20160523_09 - Approbation du plan de financement du projet INTERREG V - A ALCOTRA Pierres de vies / Vies de Pierres

Suite à l'étude produite par Ecosphère pour la gestion et la valorisation de l'espace naturel sensible du Mont Vouan, la CC4R s'est portée chef de file pour présenter dossier de candidature conjoint avec la Région Autonome Vallée d'Aoste, dans le cadre de l'appel à projets INTERREG V – ALCOTRA 2014-2020.

L'instruction du dossier de candidature étant en cours, des éléments complémentaires ont été demandés aux partenaires du projet. Il est notamment demandé à la Communauté de Communes de préciser les montants des estimations, ainsi que le plan de financement envisagé. Le projet global est estimé à 3 000 000 €HT. Il se décompose de la manière suivante :

- 1 000 000 € HT pour la valorisation du site du Mont Vouan
- 1 500 000 € HT pour la valorisation des sites valdotains
- 500 000 € HT pour l'animation du projet

L'animation du projet comprend la réalisation de stands et/ou la participation à des salons pour un montant de 60 000 € HT de dépenses subventionnables répartis à égalité entre CC4R et Région autonome, 30 000 € HT pour la formation des guides des deux côtés de la frontière portés intégralement par la CC4R avec le soutien de Paysalp, 100 000 € HT pour la création de nouveaux produits touristiques répartis à égalité entre CC4R et Région autonome, 60 000 € HT pour le déploiement d'outils issus des Nouvelles Technologies portés intégralement par la région autonome. En outre, la CC4R prévoit 150 000 € HT de dépenses liées à l'animation du projet, la région autonome prévoit 75 000 € HT de son côté. Le différentiel s'explique par le rôle de chef de file endossé par la CC4R. Enfin, il est prévu 25 000 € HT de dépenses pour les frais de déplacement sur les 3 années du programme, notamment pour la participation des scientifiques.

Si le dossier de candidature est retenu, le projet sera soutenu pendant 3 ans par l'Union Européenne à hauteur de 85% des dépenses subventionnables. En outre, une subvention de 25 000 à 30 000 € sera demandée au conseil départemental de la Haute-Savoie, afin de témoigner de son engagement dans ce dossier, concernant la partie française du projet. Le plan de financement prévisionnel du projet proposé dans le dossier de candidature est donc le suivant :

| Partenaire | Dépenses estimées | Auto-financement prévisionnel | Co-financements prévisionnels | | |
|--------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|---|
| | | | FEDER | Contribution nationale italienne | Contribution Conseil Départemental de la Haute-Savoie |
| CC4R | 1 242 500,00 € | 156 375,00 € | (85 %) 1 056 125,00 € | | (2,4 %) 30 000,00 € |
| Région Autonome Vallée d'Aoste | 1 757 500,00 € | 0,00 € | (85 %) 1 493 875,00 € | (15 %) 263 625,00 € | |
| Totaux | 3 000 000,00 € | 156 375,00 € | 2 550 000,00 € | 263 625,00 € | 30 000,00 € |



Il a été convenu que la Communauté de Communes sera le chef de file de ce projet. Cela impliquera pour nous la nécessité de gérer l'ensemble des fonds dédiés au projet et d'avoir un suivi rigoureux des dépenses engagées. L'ensemble des projets prévus devront avoir été terminés dans le délai de 3 années.

Afin de permettre l'avancement de ce dossier, il convient d'approuver le plan de financement et le budget prévisionnel concernant la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

Vu la délibération n°20151019_5 du Conseil Communautaire, datant du 19 octobre 2015,

Vu la demande émise par le Secrétariat Conjoint le 28 avril 2016,

Où cet exposé, après en avoir délibéré par 31 voix POUR et 1 voix CONTRE, le Conseil communautaire :

- APPROUVE le projet Pierres de Vie/Vies de Pierres déposé dans le cadre de l'appel à projets INTERREG V – ALCOTRA 2014-2020,
- APPROUVE le budget et le plan de financement proposé pour la partie du projet concernant la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Culture et valorisation du patrimoine

Avancée de la mise en réseau des bibliothèques

Madame la Vice-présidente informe le conseil communautaire que le réseau des bibliothèques vient de franchir une étape importante dans sa mise en œuvre. Après avoir installé et paramétré le logiciel de gestion des bibliothèques en 2015 dans chaque site, un Portail Internet vient de voir le jour. Cet outil interactif est une extension de la bibliothèque sur Internet. Premier moyen de communication du réseau des bibliothèques et de la culture en général en CC4R, il propose un outil moderne et facile d'accès pour de nouveaux services :

- **Informier les usagers des services du réseau des bibliothèques IDELIRE**
 - Faire connaître le réseau des bibliothèques de la CC4R et les services proposés aux habitants.
 - Donner envie aux lecteurs de s'inscrire et de fréquenter les bibliothèques
 - Promouvoir la lecture publique dans et en dehors des bibliothèques
 - Expliquer le fonctionnement du réseau et les modalités d'inscription
- **Promouvoir le dynamisme culturel du territoire**
 - Mise en valeur des services de la Communauté de Communes
 - Présentation de la programmation d'animations culturelles dans les bibliothèques (expositions, les rencontres, ateliers, club de lecture, rendez-vous lectures, contes et des activités du réseau et des actions « hors les murs »
 - Agenda culturel de l'ensemble des événements organisés sur le territoire par les acteurs culturels
- **Donner de l'autonomie aux usagers en proposant des outils interactifs liés à la lecture**
 - Faciliter la recherche documentaire en dehors des murs, proposer une consultation des collections.
 - Offrir un accès direct à son compte lecteur (consulter son compte, ses prêts en cours, prolonger ses prêts, consulter ses réservations, apporter des suggestions d'achat, être mis en contact avec les responsables, réserver des documents en ligne,)
 - Offrir un outil convivial et interactif
- **Proposer de nouvelles pratiques culturelles**
 - Offrir des ressources numériques en ligne (vidéo en ligne, presse en ligne, auto formation, musique, ressources pour les enfants...) et s'adapter aux pratiques culturelles des usagers.



Madame la Vice-présidente informe les membres qu'ils sont invités **le vendredi 17 juin 2016 à 19H00 à Faucigny** à l'inauguration officielle du Portail Internet (en remplacement de la date initiale du 20 mai 2016). Chaque usager peut accéder au site à l'adresse suivante :

<http://bibliotheque.cc4r.fr>

Information culturelle : reconduction de la convention d'objectifs et de moyens au 1^{er} janvier 2017 avec l'association PAYSALP

Madame la Vice-présidente informe les membres présents de la nécessité de reconsidérer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association PAYSALP à partir du 1er janvier 2017.

Lors du précédent partenariat, la Communauté de Communes a mis en œuvre et a offert à ses citoyens, une politique patrimoniale et culturelle intéressant l'ensemble de son territoire. Ce projet était initié et conçu par l'association Ecomusée PAYSALP en partenariat avec la CC4R. Il visait à proposer des actions permettant une réappropriation du cadre de vie et du patrimoine local de la part des habitants.

Aujourd'hui, dans un contexte d'élargissement des actions de PAYSALP, il convient de réfléchir aux missions que la CC4R doit accompagner dans une optique de développement culturel local. Les actions soutenues par la CC4R doivent favoriser principalement les habitants et produire un véritable lien social et culturel au sein du territoire ;

Questions et Informations diverses

Calendrier des réunions à venir

- 24 mai à 17h00 : bureau du SCOT des 3 Vallées
- 24 mai à 18h30 : commission environnement du SCOT des 3 Vallées
- 27 mai à 14h00 : réunion de travail ENS concernant le Môle
- Du 31 mai au 02 juin : congrès des maires à Paris
- 06 juin à 18h : bureau communautaire
- 06 juin à 20h : groupe de travail petite enfance
- 08 juin à 18h30 : conseil syndical du SCOT des 3 Vallées
- 16 juin à 14h00 : Bureau du SM3A
- 17 juin à 19h00 : inauguration du Portail Internet du réseau des bibliothèques
- 20 juin à 19h00 : rencontre avec les conseillers départementaux - Répartition des fonds cantonaux
- 22 juin à 20h00 : groupe de travail petite enfance
- 23 juin à 18h30 : Comité syndical du SM3A

La rencontre avec l'association TGG et les entreprises de la CC4R aura lieu le 29 septembre 2016 à partir de 19H00

Mont Vouan - Stagiaire

La CC4R accueille une stagiaire, Noéline GARCIA jusqu'à la fin du mois d'août. Elle travaillera sur le Mont Vouan et sera amenée à parcourir le site. Noéline GARCIA est actuellement étudiante en Licence Professionnelle Espaces Naturels à LYON. Ses missions consisteront en :



- Mettre en place des indicateurs de suivis de l'état général de la biodiversité du site. L'objectif sera de déterminer une ou deux espèces pertinentes (oiseaux ?) pour un suivi à l'échelle du site et de mettre en place un suivi standardisé ;
- Mettre en place un suivi des espèces faunistiques remarquables du site (sonneur à ventre jaune et faucon pèlerin). L'objectif sera de doter la CC4R d'un protocole que nous pourrons reproduire et de réaliser le premier suivi ;
- Réalisation d'un état initial de la flore des sites qui seront l'objet d'une action de restauration : Mares forestières à Rubanier nain et Prairie humide ;

Fin de réunion à 22H45, aucune autre question n'est posée.